

Emile Louis jugé coupable à Draguignan

La cour d'assises du Var a suivi, hier, les réquisitions de l'avocat général en condamnant l'ex-chauffeur de car à vingt ans de réclusion, aux deux tiers incompressibles. A la fin de l'année, il comparaitra de nouveau devant des assises. Mais cette fois sera dans l'Yonne pour l'affaire des « disparues d'Auxerre »

Les réquisitions de l'avocat général ont été un peu dépassées, hier à Draguignan, par la cour d'assises du Var dans son verdict contre Emile Louis, reconnu coupable des viols avec torture sur son épouse, entre 1992 et 1995, et d'attouchements et de viols sur sa belle-fille mineure en 1995 et 1996.

Aux vingt ans de réclusion demandés par le ministère public, la cour et les jurés ont ajouté, par décision spéciale, une période de sûreté incompressible des deux tiers.

En écho aux pleurs de soulagement de Chantal Paradis et de sa fille, leur avocat M^e Didier Seban a salué « une décision à la hauteur de la douleur des parties civiles ».

« Emile Louis est trop longtemps passé entre les gouttes », a-t-il conclu.

Le Var, rien que le Var

Après l'intervention plus générale du bâtonnier d'Auxerre Alain Thuault jeudi soir, la défense dracénoise d'Emile Louis s'est polarisée hier matin sur les faits reprochés à l'accusé dans le Var.

Elle a demandé aux jurés de faire abstraction de la dimension médiatique de ce procès et de la vindicte populaire, d'écarter tout ce qui ne concernait pas objectivement l'affaire varoise.

S'agissant des attouchements et des viols dénoncés par la belle-fille d'Emile Louis, M^e Lionel Alvarez (barreau de Draguignan) n'a comptabilisé en cinq jours d'audience « qu'une demi-journée » de débats sur ces charges.

« Si on a parlé de faits déjà jugés, de faits pas encore jugés et de faits qui n'ont pas pu être jugés. »

Il a insisté dans le dossier des éléments de contradiction, qui étaient selon lui de nature à décrédibiliser les accusations de la jeune femme. A commencer

par un courrier affectueux qu'elle avait adressé à son beau-père à la fin de l'été 1995, à l'issue de son séjour chez lui à Draguignan.

Elle était revenue pour des vacances les années suivantes et, en 1997, s'était opposée au projet de divorce de sa mère.

Une belle-fille bien proche de son bourreau

« Une victime qui a subi des attouchements, des viols, mais qui écrit à son bourreau, revient chaque année le voir et dissuade sa mère de divorcer de son violeur ; ce comportement est en contradiction flagrante avec ce qu'elle dit avoir subi. »

Alors pourquoi donc accusait-elle ce beau-père ?

« Parce que courant 2000,



Des sanglots dans la voix, Chantal Paradis a eu des mots très durs pour Emile Louis durant le délibéré : « Ce type est ignoble, il nous a fait des choses épouvantables. Il nous a drogués, salies et il n'a même pas eu un mot pour nous pendant ce procès. Il n'a pas manifesté le plus petit regret, il n'a pas demandé pardon, il n'a eu aucune compassion, c'est un monstre. » (Photo AFP)

Emile Louis a donné une claque à sa belle-fille, qui lui a répondu : Je vais te faire tomber pour viol. »

Contestant les viols dénoncés par Chantal Paradis, M^e Renaud Arlabosse a également plaidé l'acquittement d'Emile Louis. Pour lui, ces sévices sexuels sur sa femme ne cadraient pas avec le portrait d'un violeur en série : « Un prédateur n'épouse pas sa proie. »

Victime hallucinée

Ce qui le choquait le plus était que les sévices, répétés chaque vendredi pendant six à dix-huit mois, avec un couteau, n'aient laissé aucune trace.

« Le médecin légiste n'a trouvé aucune cicatrice de blessure, même ancienne, sous son sein gauche. Ces tortures ou actes de barbarie n'ont jamais existé. Chantal Paradis buvait, elle était dépressive et prenait des médicaments. Elle a eu des hallucinations. »

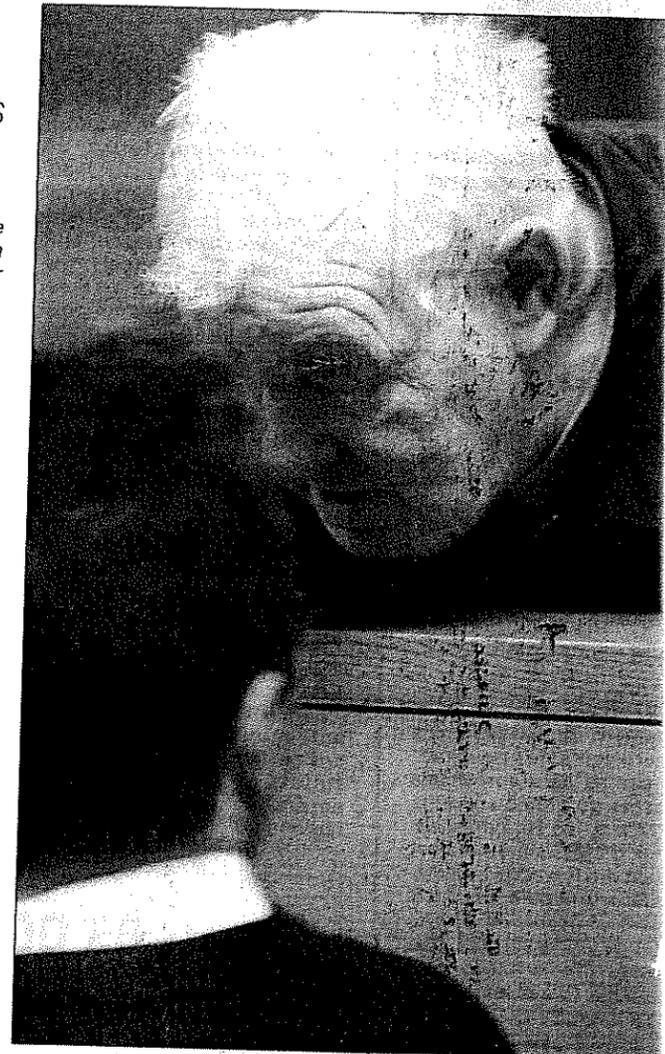
Il ne croyait pas davantage aux viols, Emile Louis ayant cessé ses pratiques dès que sa femme avait refusé de s'y soumettre.

« Je pense qu'elle n'aimait pas ça, mais qu'elle le faisait pour faire plaisir à son mari, peut-être aussi par peur de rester seule. Si elle a porté plainte, c'était pour soutenir sa fille. »

M^e Alain Fraitag (barreau de Paris) a estimé que l'on présentait aux jurés varois « un monstre trop parfait », dénonçant un complot médiatico-judiciaire contre « un bouc émissaire qui tombe très bien : un peu pédophile, un peu menteur, un peu raciste. »

A ses yeux, il ne fallait pas se satisfaire des aveux d'Emile Louis en garde à vue : « Il était malade. Il est vraisemblable qu'il a raconté n'importe quoi parce qu'il était pressé d'en finir. »

Après avoir stigmatisé l'amal-



Les lèvres d'Emile Louis ont eu un léger tremblement à l'annonce du verdict. Il a échangé quelques mots avec ses avocats avant de suivre l'escorte de police. (Photo AFP)

game fait entre ce dossier et celui des « disparues de l'Yonne », M^e Fraitag a en partie dévoilé ce que sera sa défense devant les assises d'Auxerre en temps venu, discutant encore les conditions de ses aveux.

Dix jours pour faire appel

« Il a aussi été influencé par les gendarmes qui lui ont dit : Tu n'as qu'à avouer. De toute façon c'est prescrit. Ce soir tu seras chez toi. »

Le président Bréjoux a donné

la parole en dernier à l'ancien chauffeur de car.

« Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président. Merci. »

Les lèvres d'Emile Louis ont eu un léger tremblement à l'annonce du verdict. Il a échangé quelques mots avec ses avocats avant de suivre l'escorte de police.

Ses défenseurs ne se sont prononcés sur l'éventualité de faire appel de ce verdict. Ils ont dix jours pour en décider avec le condamné.